

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

Le 12 février 2010 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 4 février 2010

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Michel LAGOFUN, Sophie LAULAN, (Noaillan) ; Cécilia MATEU-BAREL, Jeanne-Marie BAUP (Uzeste), Dominique PAIROYS, Eric COURCY (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Sandra BAROT, Jean BUNGERT, Marielle CRUSE (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), André L'AZOU, Isabelle DEXPERT (Pompéjac).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys), Jean BELIARD (Villandraut).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 11 décembre 2009. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Madame la Présidente expose qu'en Commission 1, il conviendrait de rajouter une avance sur la cotisation 2010 au Pays des Landes de Gascogne et en Commission 3, des délibérations de principe pour le SCOT ainsi que pour l'étude photovoltaïque. L'assemblée approuve à l'unanimité.

A noter :

La Commune d'Uzeste n'a pas été distribuée en Info Com (décembre 2009).

Commission 1

Avance sur cotisation 2010 – Pays des Landes de Gascogne

Madame la Présidente fait état d'un courrier du Pays des Landes de Gascogne par lequel il est demandé de procéder à l'avance d'un acompte correspondant à 70 % du montant de la cotisation 2009 soit 6 826 €.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité des présents ;

- De verser un acompte pour 2010 représentant 70 % du montant de la cotisation 2009 soit 6 826 € et
- Charge Madame la présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Réforme Taxe Professionnelle

Monsieur Le Directeur Général des Services expose qu'en regard des documents distribués à chacun lors de la réunion du 9 février dernier, il faut retenir que le produit attendu en 2010 sera identique à minima à celui de 2009 par compensation de l'Etat. Le cas des EPCI à fiscalité mixte n'ayant pas fait l'objet de travaux pratiques, il serait souhaitable de réexaminer ce point en Commission.

Il est précisé que le gouvernement a prévu d'effectuer un rapport courant juin 2010 à ce sujet mais personne ne peut établir de pronostic quant à la Loi de finances 2011. Le seul point connu, c'est que la C.E.T (ex TP) représentera 20 % des montants habituellement perçus.

Les taux seront à voter de la même manière.

La prochaine réunion de commission est fixée au 9 mars 2010 à 18 H 30.

Admission en non valeur

Madame la Présidente fait état d'un courrier de Madame le Comptable du Trésor reçu le 8 janvier 2010 pour une demande d'admission en non-valeur de cotes devenues irrécouvrables à présenter au Conseil Communautaire dont les montants concernent la facturation 2007 et 2008 de l'aide à Domicile pour 3 274,08 € ;

Au motif de : Renonciation des héritiers près du Tribunal d'Instance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'admettre en non valeur la somme de 3 274,08 € sur les budgets 2007 et 2008 de l'Aide à domicile au motif de renonciation des héritiers près du Tribunal d'Instance et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

SACPA : Notification des Tarifs 2010

Madame la Présidente expose que selon l'article 9 de la Convention signée avec cet organisme, la rémunération est révisée à compter du 1^{er} janvier de chaque année civile pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et de réviser la rémunération proportionnellement à la variation du coût horaire du travail publié au bulletin mensuel des statistiques de l'INSEE et remplacé par l'ICHT (activité spécialisée) identifiant n° 1565195 selon la formule :

Janvier 2009 : $99,9 \times 1,42 = 141,86$ / Janvier 2008 : 138,5 soit 2,43 % d'augmentation.

Soit des tarifs HT comme suit :

- Animaux vivants : 122,88 €
- Animaux morts : 113,49 €
- Pas d'animaux sur les lieux : 113,49 €
- Mise à disposition d'un agent : 68,70 €
- Mise à disposition de deux agents : 103,06 €

Renouvellement de la Convention d'animation des Points d'accès public au TIC

M. BUNGERT rend compte du bilan 2009 d'animations des Points d'Accès Public au TIC dispensées par le Centre Multi média qui s'avère équivalent à 2008.

Pour 2010, les animations s'effectueront sur 70 heures de mars à décembre 2010 pour un montant de 952 € ; il est proposé de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2010.

Par ailleurs, le Centre Multimédia a constaté une nécessité de nettoyer les mémoires des ordinateurs dédiés à ces animations et se propose de dispenser ce service au taux horaire de 14 € et 8 € de frais de déplacement soit au total 648 € pour l'ensemble du parc.

Cette mission lui sera donc confiée.

Commission 2

Point sur la Voirie – Compte rendu

1. Monsieur le Vice Président rend compte de l'état d'avancement des travaux en matière d'investissements 2009. La première phase est terminée. L'entreprise prendra contact avec les communes de Cazalis et Pompéjac pour les deux points évoqués les concernant. La phase 2 débutera dès que la météo le permettra.
2. Monsieur PAIROYS rappelle qu'un échéancier de réunions a été fixé afin de prévoir les investissements 2010 avant le 15 avril prochain date de dépôt du dossier DGE. Il souligne également que les conditions d'intervention de l'ex DDE nouvellement DDTM seront loin d'être équivalentes à celles du passé. Il faudra sans doute prévoir l'intervention d'un cabinet spécialisé ce qui va s'avérer plus coûteux ou la mutualisation des moyens par l'embauche d'un technicien sur plusieurs communautés.
3. Il rappelle également à l'assemblée qu'une réunion de la commission a été fixée au 18 février 2010 à 19 h afin de réfléchir aux sujets ci-dessus évoqués et au renouvellement des marchés à bon de commande en matière de fauchage et d'entretien de la voirie.

Convention ATESAT

Madame la Présidente rappelle les nouvelles missions liées à cette Convention et propose qu'elle soit renouvelée pour le montant de 2 811,32 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la Convention ATESAT pour un montant de 2 811,32 € et,
- De la charger de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 3

Schéma de Cohérence Territoriale

Madame la Présidente expose que la réflexion menée à l'échelle de l'arrondissement concernant le SCOT qui est un document d'urbanisme, opposables au PLU, et qui devra fixer, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles ainsi que les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements et dont les projets sont traités par thématiques, développement économique, santé, transports, infrastructures..., devra couvrir un territoire continu et sans enclaves.

Néanmoins, à ce stade de la concertation, il a semblé opportun aux élus participants de créer un Syndicat Mixte. Excepté deux communautés qui n'ont pas encore la compétence, Pays paroupien et Cadillac, il a été proposé aux participants de soumettre une délibération de principe de représentation égalitaire sur la base de 3 titulaires et 3 suppléants sachant que la concertation reste ouverte à l'ensemble des acteurs intéressés.

Après en avoir débattu et oui les candidatures, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité ;

- De nommer :

Titulaires	Suppléants
Mme Laurence HARRIBEY	Mme Cécilia MATEU BAREL
Mme Isabelle DEXPERT	Mme Maryse BANQUET RENARD
M. Jean-Claude LASSALLE	M. Jean BELIARD

- De charger, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

EDF – Photovoltaïque

Madame la Présidente fait état de contacts divers avec EDF/EN pour la réalisation d'études d'impact en matière d'installations photovoltaïques sur des unités allant de 15 à 70 hectares réparties à ce jour sur les communes de Cazalis, Noaillan, Pompéjac, Préchac et Uzeste. EDF/EN par ailleurs voudrait s'assurer de la nécessité des investissements inhérents à de telles études.

Madame la Présidente propose une délibération de principe au Conseil communautaire afin de favoriser la démarche collective face aux démarches individuelles, elle rappelle par ailleurs que c'est là une compétence obligatoire de la Communauté et souhaiterait qu'une grande vigilance soit exercée sur le retour d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 2 Abstentions et 15 Pour, décide de :

- Prendre une délibération de principe disant son intérêt pour les projets envisagés sur le territoire de la CdC, précisant le cadre de sa compétence en matière de développement économique comme en matière d'urbanisme. La Communauté de Communes précise sa volonté d'une démarche collective pour garantir un développement raisonné et concerté de ces projets et pour garantir des projets offrant des ressources pour la CdC comme pour les communes. Dans ce cadre, elle se déclare favorable à ce que EDF/EN engage les études d'impact indispensables à l'implantation de champs photovoltaïques et précédant toute modification éventuelle des Plans Locaux d'Urbanisme
- Charger Madame la Présidente de veiller à la préservation de l'intérêt général et à l'exécution de la présente.

Point sur les 3 Circonscriptions

Madame la Vice Présidente expose que le chantier avance en fonction des conditions météo. Les réunions de chantier qui se déroulent tous les mercredis matins, révèlent des problèmes à résoudre, tels que : voie d'accès, défense incendie à enterrer, déplacement des containers de tri sélectif. Tous les problèmes sont résolus avec le Conseil Général, la DFCI ou l'USSGETOM, ou en voie de l'être. Les travaux de charpente ont commencé et le chantier devrait s'achever courant avril, excepté la partie paysagère pour des raisons de contraintes agronomiques.

Projet santé

Madame DEXPERT expose que comme prévu une fiche action a été déposée à la sous-préfecture dans le cadre d'un Pôle d'excellence rurale. Une réunion technique est programmée pour le 16 février prochain. Ce dossier a été déposé sur la base d'un bâtiment des 3 Circonscriptions mais une option a été effectuée sur une proposition de la mairie de Préchac pour un de leur bâtiment actuellement à la vente. Ce bâtiment conviendrait parfaitement à une activité médico-sociale et il est géographiquement centré. Il reste à :

- Obtenir un relevé que la mairie peut effectuer pour au plus tard début mars,
- Définir les modalités d'échange : acquisition, mise à disposition par bail emphytéotique et sur quelle durée,...
- ...

Il conviendrait à ce stade de concrétiser les différentes formes d'engagement des professionnels de santé. Cette démarche sera relancée après les vacances scolaires, début mars.

Tourisme

Signalétique

Madame DEXPERT rend compte de l'avancée des travaux ; comptage des lattes, mises au point des textes notamment en occitan et fait état d'un devis afférent à des travaux non prévus au Marché concernant les panneaux à l'entrée des bourgs (Pompéjac) pour un montant de 302 € - A voir Uzeste.

Jeu Grand' Heure nature

Madame DEXPERT expose que la commande est passée. Le bon à tirer sera signé en semaine 7 pour une réalisation conforme au calendrier soit fin mars 2010.

Parcours d'interprétation à Uzeste

Madame DEXPERT expose que le cahier des charges est en cours de réalisation afin de lancer une consultation.

PLU

Monsieur LASSALLE expose les derniers développements concernant les PLU, précise qu'une note du cabinet concernant chaque commune ayant fait l'objet de remarques des services de l'Etat est jointe au dossier. Le cabinet a également fait une note générale à son intention qui ;

- Précise qu'aucun PLU n'a été renvoyé à la consultation, ils seront donc opposables au tiers à compter du 17 février 2010,
- Les PLU de Cazalis et de Villandraut ne font pas l'objet de remarque,
- Pour les autres PLU, les services ont adressé un courrier à la Cdc. Ils pointent quelques détails qui peuvent être précisés ou corrigés afin de réduire les risques de contentieux. Il peut également s'agir de remarques qui ne nécessitent aucune évolution du document mais sur lesquelles les services souhaitaient attirer l'attention des élus.
- Au final, aucun PLU ne nécessiterait de nouvelle enquête publique dans l'immédiat. Il est conseillé d'adresser à la Sous Préfecture une note en réponse à l'avis émis précisant les dispositions prises commune par commune.
- Le bureau d'études se charge de fournir tous les éléments complémentaires demandés et adressera une version informatique finale de tous les PLU approuvés et datés à la Cdc.

OPAH

Madame la Présidente rappelle que :

1. La convention signée avec le Pays des Landes de Gascogne le 1^{er} septembre 2004 pour une durée de 5 ans concernant les Opérations d'Amélioration de l'Habitat menées par des propriétaires bailleurs optant pour le loyer par conventionnement prévoit une participation de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut à hauteur de 5 % et,
2. Présente le quatrième dossier de demande pour un montant de 12 878,25 €, soit 5 % d'une enveloppe estimée à 257 564,95 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- o D'octroyer 5 % de l'enveloppe finale consacré à ces travaux et prévu au Budget Général et,
- o Charge Madame la Présidente d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 4

Rapport d'activités 2009 OM et déchetterie

Un exemplaire de ce rapport d'activités 2009 est remis à chaque mairie afin qu'il puisse être tenu à la disposition des administrés.

Madame la Présidente expose que le budget concernant ce service est en cours de réalisation. Il devra être examiné par la commission concernée afin notamment de statuer sur les affectations de résultat.

Ordures ménagères et mensualisation.

Madame la Présidente invite chacun à lire le compte rendu figurant au document plénière remis à chacun, souligne que la mensualisation a été adoptée par 282 foyers au mois de février 2010, ce qui est considéré par les services de la perception comme un bon résultat et fait état des nombreuses difficultés techniques rencontrées pour la mise en place de cette formule pour un produit de 5 306 € mensuel.

Construction d'un bâtiment à la déchetterie

Madame la Présidente rend compte de l'état d'avancement de ce dossier, plans établis, devis indicatifs et étude de sol en cours. Toutefois, elle fait état de l'obligation pour une personne morale de prendre un architecte pour la maîtrise d'œuvre. Le CAUE auquel nous adhérons sera consulté. Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Confier la Maîtrise d'œuvre à un architecte et de
- Lancer la consultation afférente,
- Autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à la présente.

Commission 5 et 6

Compte rendu du Comité de pilotage enfance jeunesse

Madame CRUSE rend compte du Comité de Pilotage du 22 janvier 2010 et présente la structuration d'un document remis à chacun. Ce compte rendu présente l'avantage de détailler par action le personnel intervenant, le contexte, les points forts, points faibles et suggestions en rouge à examiner afin d'améliorer nos prestations dans ce domaine.

A noter :

- La poursuite du financement CAF sur 2010/2011 sur l'action CLAS, le besoin de renforcer les équipes de bénévoles ou encore de susciter davantage d'intérêt pour cette action au sein du milieu enseignant.
- Les besoins d'aménagements extérieurs et intérieurs de l'ALSH de Villandraut feront l'objet d'une demande de subvention conjointe avec les autres structures.
- L'accent est mis sur les besoins de formation.
- Les frais de déplacement suscitent une réflexion,
- Les problèmes soulevés par la mise à disposition d'un personnel RPI Lignan à l'APS de Pompéjac sont résolus,
- Le départ de certains personnels à remplacer,
- La formation du personnel à la sécurité incendie a été dispensée à 15 participants forts satisfaits de leur journée.

Madame CRUSE se félicite de ce travail efficace et complet. Elle précise, par ailleurs, que chacun dispose dans sa chemise des programmes des prochaines vacances.

Tableau de perception des politiques jeunes

Madame CRUSE expose que le tableau réalisé par Fabrice CARRET pour une enquête auprès des élus, soulève quelques interrogations malgré les explications dispensées en Conseils Municipaux. Madame la Présidente souligne qu'il s'agit là d'une étude de perception à laquelle il convient de répondre de manière spontanée.

Info sur les budgets politiques jeunes

Madame CRUSE expose qu'une réflexion est en cours avec trois options : une légère, une moyenne et une lourde.

Restructuration des commissions 5 – 6

Madame la Présidente explique le compte rendu remis à chaque délégué et souligne le travail accompli.

Le tableau de synthèse précise les missions et responsabilités de chacun des personnels, la colonne 5/6 soulignée par des croix rouges, indique les passerelles entre commission 5 et 6. Ce tableau est appuyé d'une fiche par service qui permet de mesurer la quantité de travaux accomplis par les agents.

L'organigramme fonctionnel expose la position des élus et la responsabilité de chacun d'eux par rapport aux agents. Après mûre réflexion, il est proposé de conserver la responsabilité de la commission 6 à M. Jean-Jacques SCHMIT qui sera assisté dans son travail par M. Jean-Claude

LASSALLE sur la base nautique et la piscine, Mme Sophie LAULAN aux politiques adolescents et Mme Isabelle DEXPERT à la culture et vie associative.

Abécédaire

Monsieur LASSALLE expose le déroulement de la dernière réunion. Les écoles montrent un fort intérêt à l'action initiée par la BDP, accompagnée de bénévoles des bibliothèques et de la Cdc. L'illustratrice en charge a proposé une organisation de rencontres en va et vient entre les différents intervenants de cette action. Un calendrier a été établi pour une restitution des travaux fin mars.

Questions diverses

Préfiguration du Centre social

Madame CRUSE expose que dans ce domaine aussi les travaux avancent. Le résultat de l'enquête en cours auprès des Maires sera examiné en réunion le 17 février à 9 H.

Formation des Aides à Domicile

Madame CRUSE expose que la formation décentralisée organisée par le CNFPT auprès des personnels Aide à Domicile des Cdc de Bazas et Villandraut a débuté, elle comportera 12 séances. Toutefois, l'absence du formateur le 2^{ème} jour serait sans doute à souligner par courrier au CNFPT. Il pourrait être envisagé de demander une indemnisation pour cette journée de travail perdue et l'obligation de remplacement auprès des personnes âgées.

Par ailleurs, Madame CRUSE rappelle que la dérogation accordée par le Conseil Général pour le service couvrait 2009, et s'interroge sur la prorogation en 2010. Elle suggère de vérifier cette question d'ici le prochain conseil.

Formation des chauffeurs

Madame BAROT indique qu'une formation des chauffeurs transportant du public quel que soit le véhicule va être rendue obligatoire. La mutualisation de cette formation sera organisée entre Cdc et communes.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Michel LAGOFUN	Sophie LAULAN
Cécilia MATEU BAREL	Jeanne-Marie BAUP
Bernard BORDESSOULLES	Maryse BANQUET RENARD
Dominique PAIROYS	Eric COURCY
Jean BUNGERT	Sandra BAROT
Marielle CRUSE	
Alain CAMBOULIVES	Jean-Claude LASSALLE
Isabelle DEXPERT	André L'AZOU